

Note à l'attention des adhérents des associations MASE



Le 1^{er} septembre 2017, l'association MASE et le Bureau Veritas ont signé le contrat actant la mise à disposition de l'outil de veille réglementaire « AMADEO » de Bureau Veritas aux 5000 entreprises adhérentes du réseau MASE. Cette décision prise par l'association témoigne une fois de plus que MASE n'est pas seulement une certification mais avant tout une association d'entreprises au service des entreprises qui œuvrent pour aider ses adhérents à progresser dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Ce service rentrera en vigueur à partir du 1er janvier 2018. Vous retrouverez dans la présente note de déploiement, le cadre du partenariat de Veille.

UN OUTIL et UN SERVICE



AMADEO est un outil web de veille réglementaire convivial et ergonomique destiné à adresser une veille réglementaire personnalisée aux adhérents MASE.

Au-delà de l'outil qui vous est proposé, le contrat signé propose un conseiller réglementaire expert au sein des équipes de Bureau Veritas. Il est dédié à ce contrat avec pour principales missions de trier les textes parus en fonction des domaines retenus et d'apporter un commentaire spécifique pour les adhérents de l'association pour une meilleure lecture et compréhensions des exigences fortes du texte.

Les nouveaux textes vous sont transmis périodiquement par une « alerte mail » réalisée par le conseiller réglementaire. Elle est envoyée à tous les adhérents ayant accès à l'outil, et présente un commentaire pour chaque texte. Il vous est possible d'accéder au détail du texte en ligne depuis le mail d'alerte reçu.



Les conditions d'accès à l'outil AMADEO et la couverture vous sont décrits dans la présente note.

RAPPEL :



L'association MASE au niveau national prend en charge les frais d'accès à un service. Il est de la responsabilité de chaque chef d'entreprise ou d'établissement d'utiliser ce service ou pas. MASE ne saurait être tenue responsable des conséquences de l'utilisation ou de la non utilisation des données fournies dans le cadre de l'adhésion à ce service. MASE ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée au titre du contenu des informations mises à la disposition de ses adhérents dans le cadre de ce service.

FONCTIONNALITES

Le module de Veille Réglementaire vous permet :

- D'avoir accès aux nouveautés sur les 3 derniers mois
- De consulter, par le biais notamment d'un moteur de recherche multicritères, le référentiel réglementaire constitué avec le MASE et avec ses mises à jour mensuellement
- De générer une auto-évaluation sur chacun des textes



Les fonctionnalités de l'outil sont intégralement décrites dans le guide d'utilisation qui vous est communiqué avec la présente note.



Des conférences plénières, animées par Bureau Veritas, seront aussi organisées sur chacune des grandes régions MASE pour présenter l'outil et ses fonctions



ACCES

- Via internet à l'adresse URL suivante :
<https://amadeo.bureauveritas.com>
- 1 Accès attribué par Entreprise Adhérente : avec login (adresse mail) et mot de passe.
- Le login retenu sera celui rentré en contact 1 dans les fichiers Adhérents MASE.
- Le mot de passe initial sera envoyé à cette adresse directement par AMADEO.



Pensez à vérifier vos SPAMS et vous assurer de l'adresse mail inscrite en contact 1 auprès de votre association MASE locale.

COUVERTURE REGLEMENTAIRE

Compte de la diversité des activités et métiers des adhérents MASE, il a été retenu avec MASE d'ouvrir une veille réglementaire HSE généraliste. Nous ne garantissons pas ainsi une exhaustivité des textes en fonction des spécificités techniques de certains adhérents.

Les domaines couverts par le contrat sont indiqués ci-dessous.

Environnement	Sécurité au travail	Sécurité liée aux équipements	Autres
<ul style="list-style-type: none">•Air•Bruit•Déchets•Eau•Nomenclature IC•Produits chimiques•Protection de la nature•Risques industriels - Installations classées•Sites et sols pollués	<ul style="list-style-type: none">•Equipements de protection individuelle•Prévention•Accidents et maladies professionnelles•Aménagement des postes et lieux de travail•Bruit en milieu de travail•Organisation Santé – Sécurité•Risques spécifiques•Entreprises extérieures-Travail temporaire	<ul style="list-style-type: none">•Ascenseurs et monte charge•Installations électriques•Pression•Soudage•Cuves –Réservoirs–Bassin•Equipements de travail – Levage•Equipements de travail – Machines•Portes – Portails – Barrières•Equipements funéraires•Thermique bâtiment•Installations de gaz médicaux•Canalisations	<ul style="list-style-type: none">•NUCLEAIRE : Radioprotection•TRANSPORT : TMD

Vous trouverez le détail du plan de classement dans l'espace document d'AMADEO.

AMADEO s'appuie dans ces domaines sur les textes parus au journal officiel / Bulletin officiel:



Réglementation européenne → Directives, règlements, décisions



Réglementation française → textes issus du journal officiel et bulletin officiel (arrêtés, décrets, lois, circulaires...)



L'outil n'inclut pas de veille normative

Pour le filtre des textes, le conseil réglementaire qualifiera les textes « pour information » ou « applicable » selon l'organisation suivante :

Pour information

Code, circulaires, notes, Article en L.

Applicable

Directives, lois, décrets, arrêtés ; articles en R.



DEMANDE D'EXPERTISE COMPLEMENTAIRE

Si l'adhérent MASE souhaite une expertise complémentaire de la part du Bureau Veritas, il est négocié dans le contrat des tarifs préférentiels pour :

- Avoir une veille réglementaire pleinement et uniquement personnalisée aux activités de l'adhérent.
- Avoir un accompagnement de la part d'un consultant Bureau Veritas pour réaliser vos évaluations de conformité sous forme de diagnostics réglementaires HSE.
- Accès à l'outil de pilotage de votre évaluation de conformité.
- Accès à l'outil de pilotage de votre évaluation des risques professionnels.

Pour toute demande, vous pouvez adresser un message via la boîte mail commerciale : info@fr.bureauveritas.com

Bonne navigation à tous.